

## Actualités - Association

### Comité directeur, directrice

Trois séances du comité directeur et de la directrice ont plus particulièrement été consacrées aux dossiers en cours et à la préparation du premier congrès de l'association faïtière, qui s'est tenu le 7 septembre 2015. Des discussions approfondies ont eu lieu sur les diverses activités et sur la présence médiatique de Madame Monika Roth, qui présentait son livre «Wir betreten den Kunstmarkt» (paru en mai, en allemand seulement). La conclusion que nous en avons tirée est la suivante: il est plus utile pour le Marché d'Art Suisse que l'association faïtière communique des informations factuelles et non mène une politique basée sur des suppositions, des hypothèses et des projections. Notre page Internet va présenter ([ici](#)) une facette de l'association faïtière. Le congrès de l'association, le 7 septembre 2015 au Musée des Beaux-Arts de Berne, nous a donné l'occasion de montrer une autre facette, le Marché d'Art Suisse vu par ses acteurs.

### Congrès de l'association faïtière du 7 septembre 2015

Le congrès a eu lieu dans la salle des fêtes du Musée des Beaux-Arts de Berne. Nous étions ainsi assis au milieu de magnifiques tableaux d'Anker, de Hodler, de Böcklin et de nombreux autres peintres célèbres. Dans la première partie du congrès, réservée aux membres des associations affiliées, **Fabian Walter**, membre du comité directeur, est revenu sur la création de l'association faïtière et en a présenté la directrice **Sylvia Furrer Hoffmann**. Celle-ci a détaillé les objets et buts statutaires de l'association faïtière et donné un premier aperçu des conséquences pour le commerce du nouveau régime en matière de blanchiment d'argent. Autres dossier abordé: le droit de suite et son impact sur les artistes et le marché de l'art. Cette partie interne s'est close sur divers aspects fiscaux comme la TVA, l'impôt sur la fortune, l'impôt sur les bénéfices ([ici](#)). La partie ouverte aux invités a été inaugurée par **Dr. Kuno Fischer**, membre du comité directeur. Dans un bref exposé historique, celui-ci a rappelé qu'une association faïtière

des commerçants d'art de Suisse existait déjà dans les années 1950. Il a également remercié les nombreuses personnalités qui ont soutenu l'idée d'une nouvelle fondation cette année.

**Jürg Bucher**, président de la fondation faïtière du Musée des Beaux-Arts de Berne – Zentrum Paul Klee, a accueilli les participants en sa qualité d'hôte.

**Christian von Faber-Castell**, dans un discours plein de rhétorique savante, a partagé avec le public sa vision critique du marché de l'art suisse. Un point qui a toutes les chances de nous occuper encore longtemps concerne la communication. Si nous ne remplissons pas le vide qui règne en la matière, ce seront ces soi-disant spécialistes qui le feront à notre place, et leur objectif n'est pas le bon fonctionnement du marché de l'art.

**Sylvia Furrer Hoffmann** a présenté les conditions-cadres du marché de l'art et les défis à relever. Elle a souligné son propos par une photo tirée du film «Les temps modernes», avec Charlie Chaplin: le système Marché de l'art ne peut bien fonctionner que si même les plus petits engrenages sont maintenus en mouvement, ce qui demande le soutien des autorités et des politiques aux PME et l'approbation de la pensée suivante: «chaque nouvelle réglementation entraîne des charges supplémentaires pour les entreprises. Une bureaucratie excessive est très nocive pour l'économie et les procédures administratives plutôt simples de la Suisse en comparaison à d'autres pays font partie des avantages les plus importants de notre place économique.» Prenant exemple sur les réglementations en matière de transfert des biens culturels, des dépôts francs sous douane, du droit de suite et du blanchiment d'argent, Madame Furrer Hoffmann a mis en exergue les risques qui pèsent sur le système équilibré des petites et moyennes entreprises du marché de l'art. Le marché est soumis à une forte pression publique. Il est temps que les différents acteurs – et il ne s'agit pas là uniquement des quatre associations à l'origine de l'association faïtière – mettent leurs forces en commun ([ici](#)).

**Prof. Dr. Dirk Boll**, Christie's Managing Director Continental Europe, a mené les débats qui ont suivi et auxquels ont participé

Josef Felix Müller, président de Visarte; Jean-David Cahn, propriétaire de la Galerie Cahn à Bâle; Dr. Kuno Fischer, directeur des enchères Fischer à Lucerne; Peter Haas, Möbel-Transport SA à Schlieren; Simon Studer, propriétaire de la Galerie Simon Studer à Genève et Benno Widmer, membre de la direction OFC Musées et collections. Les spécialistes ci-après ont été consultés: Dr. Michaela Schärer, directrice adjointe DGD, Dr. Michael Bloch, de FedPol et Dr. Werner Stauffacher, directeur adjoint de Pro Litteris. L'apéro riche servi ensuite dans le foyer du Kunstmuseum a donné l'occasion aux participants d'échanger leurs points de vue. Pour finir, chacun s'est vu remettre un cadeau-souvenir comprenant des cartes postales artistiques de la collection de la Mobilière, un biscuit aux amandes bernoises en forme d'ours et la dernière édition du Kunstbulletin (offert par la Société Suisse des Beaux-Arts). Nous tenons à remercier chaleureusement le sponsor de ce congrès, La Mobilière, ainsi que les collaboratrices et collaborateurs du Kunstmuseum Bern, les techniciens et le catering pour leur engagement et leur compétence.

## Actualités - Dossiers

### Loi sur le transfert des biens culturels

Le 2 juin 2015, à l'occasion du 10<sup>e</sup> anniversaire de la LTBC, l'OFC a organisé un colloque regroupant de nombreux conférenciers internationaux. Malgré les résistances initiales des acteurs du marché de l'art suisse, il s'avère que la LTBC et son environnement ont contribué à la bonne réputation de la Suisse en matière de commerce des biens culturels. «Guide de la loi pour le commerce d'art» ([ici](#)):

### Biens spoliés – Biens pillés

Le 31 août 2015, le musée Oskar Reinhart de Winterthur a organisé un symposium international sur les biens pillés, regroupant des conférenciers et intervenants prestigieux. Pour en savoir plus sur le terme problématique de «bien pillé» et sur la question de la spoliation des biens culturels par les Nazis, suivez l'émission ([ici](#)).

Les exposés tenus sont publiés dans la série Kunst & Recht/Art & Law, créée par Peter Mosimann, Beat Schönenberger, Marc Fehlmann et Johannes Nathan, Stämpfli Verlag AG, Berne 2016.

### Dépôts francs sous douane

Le rapport final dans lequel de l'AFD prend position par rapport aux constatations du Contrôle fédéral des finances a paru et est disponible sur notre site Internet ([ici](#)).

Un large accord a pu être conclu avec les représentants des milieux économiques. La procédure d'exportation (pas celle d'importation) avec dépôts francs sous douane doit être finalisée dans un délai maximal de deux ans. Par ailleurs, dans leur inventaire, les entrepositaires doivent fournir des informations sur l'ayant droit, comme c'était le cas jusqu'à présent, mais aussi sur le propriétaire. Ce point fait toutefois encore l'objet d'une controverse, notamment en ce qui concerne sa mise en pratique et l'attribution des responsabilités.

### Loi sur le droit d'auteur et droit de suite

La motion Luginbühl exige que le droit d'auteur soit complété, à l'exemple européen, par le droit de suite, ce qui implique que les artistes perçoivent un pourcentage du prix de revente de leurs œuvres par un marchand d'art.

Lors de la dernière révision de la loi sur le droit d'auteur en 2006, la Suisse avait **une fois de plus** décidé de ne pas prévoir de droit de suite: elle n'y voyait d'avantage que pour les rares artistes et leurs héritiers qui, justement, n'en ont pas besoin. Elle soulignait de plus que le droit de suite ne résolvait pas le problème de la faible sécurité sociale des artistes.

Le rapport 2013 du British Art Market Federation (BAMF) est clair: sur 52 000 artistes dont on estime (de façon conservatrice) qu'ils vivent au RU, 1255 auraient perçu des émoluments suite à des enchères, dont 600 de nationalité britannique. Avant l'introduction du droit de suite, les bénéfices étaient surestimés et les coûts largement sous-estimés (estimation des coûts: 40 pence par transaction, soit entre 23,3 £ et 53,6 £). Les artistes les plus pauvres – ceux-là mêmes pour qui le droit de suite a été

introduit – n'avaient aucun avantage; les 10% les plus connus se partageaient 80% des recettes. Peu de galeries estiment intéressant d'encourager de jeunes artistes inconnus. Sans compter les complications dues aux ventes sur le marché secondaire, l'exécution concrète des paiements relevant du droit de suite et l'impact sur les ventes à marges faibles.

En conclusion: **le droit de suite va à l'encontre des intérêts des jeunes artistes!** Autrement dit: **l'intention est bonne, mais le résultat se révèle contreproductif.**

Le 8 septembre 2015, Visarte a annoncé que plus de 100 parlementaires soutenaient la motion Luginbühl, c'est-à-dire l'introduction du droit de suite selon l'exemple européen.

L'association cherche le dialogue avec les artistes, leurs représentants et les autorités concernées.

Dès que le rapport européen 2015 sur les expériences faites dans le cadre du droit de suite sera disponible, nous activerons le lien correspondant sur notre site Internet.

Sur la base des faits et des chiffres dont nous disposerons, nous informerons les autorités, les parlementaires et le grand public du résultat contreproductif du droit de suite.

### Loi sur le blanchiment d'argent

#### Opinion de l'association:

La nouvelle prescription de la LBA n'est pas compatible avec les PME. Elle est inspirée plutôt du secteur financier.

L'ordonnance correspondante actuellement en projet est certes parfaite du point de vue technique. Comme elle n'est cependant pas compatible avec les PME du côté des charges, elle risque de conduire au refus de l'argent liquide alors que les comptes bancaires affichent des intérêts négatifs (cf. notre prise de position ([ici](#))).

L'association faîtière envisage dans un premier temps de mettre en place pour ses membres, de la façon la plus économique possible, une directive standard, des formations et une hotline.

### Communication

Nous travaillons actuellement à une stratégie de communication qui se fonde sur le plus

grand nombre possible d'acteurs du Marché d'Art Suisse. Nous nous concentrons notamment sur les faits et chiffres concrets, ainsi que sur la définition des prestations et conditions-cadres nécessaires au bon fonctionnement du marché d'art.

### Divers

Le Kunstmuseum Luzern et le Lucerne Festival ont trouvé une nouvelle idée, rafraîchissante, d'allier **les arts plastiques à la musique**. L'artiste Johannes Willi (\*1983, CH) est le vainqueur 2015 du concours SOUNDZZ.Z.ZZZ...Z, sur le thème de l'humour, avec son projet *Beethoven, la cinquième symphonie*: à partir de matériaux chinés sur des chantiers du bâtiment, il a reconstruit, de ses propres mains, selon son inspiration et sans connaissances particulières un orchestre symphonique complet. Les instruments seront exposés au Kunstmuseum, puis joués par les musiciens du Lucerne Festival Academy. La cinquième symphonie de Beethoven a été donnée dans la grande salle de concert du KKL. Un événement visuel et acoustique inoubliable ([ici](#))!

Editeur:

Association faîtière Marché d'Art Suisse, Berne, 15 octobre 2015

Rédaction:

Sylvia Furrer

Copyright:

Association faîtière Marché d'Art Suisse, 2015

Envoi au format PDF:

- Syndicat Suisse des Antiquaires & Commerçants d'Art
- Association du Commerce d'Art de la Suisse
- Association des galeries suisses
- Association des Commissaires-priseurs Suisses d'Objets d'Art et de Patrimoine